

À qui est destinée cette formation R482 ?

La formation R482 s'adresse à toutes les personnes débutantes ou expérimentées cherchant à obtenir une formation professionnelle, car appelées à la **conduite en sécurité des engins de chantier** pendant le travail.

Cette formation a pour objectif de maîtriser les règles de conduite et de sécurité relatives aux engins de chantier régie par la recommandation **R482** de la CNAM.

Quels sont les prérequis de la formation R482 ?

- Être âgé de 18 ans.
- Être reconnu apte à la conduite d'engins par la médecine du travail.
- Lire et comprendre le français.
- Nos formations peuvent-être accessibles aux personnes en situation de handicap. (Nous consulter)

TECHNICS FORMATION vous propose sa formation **R482**, afin de maîtriser la conduite en sécurité des engins de chantier.

Le **programme** de formation **R482** est conforme à la recommandation en vigueur

Le centre de formation **TECHNICS FORMATION** vous proposent également **un test de validation** d'acquis **théorique** et **pratique** à l'issue duquel vous sera délivré votre **ATTESTATION DE REUSSITE R482** pour la conduite d'engins de chantier en toute sécurité.

Les catégories R482

Catégories A, B1, B2, B3, C1, C2, C3, D, E, F, G.

Les objectifs de cette formation se présentent comme suit :

- Connaître la **recommandation R482**, les devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins de chantier
- Être capable d'effectuer les vérifications avant l'utilisation et les opérations d'entretien de premier niveau, du ou des engins de chantier concernés
- Maîtriser la **conduite en sécurité**, du ou des engins de chantier concernés
- Pouvoir rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions
- Évaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation

Au terme de cette formation, il est nécessaire de disposer des **connaissances théoriques et du savoir-faire pratique** obligatoire à la conduite en sécurité des engins de chantier en situation de travail.

SAS TECHNICS FORMATION

107 rue Florence ARTHAUD 38550 ST MAURICE L'EXIL

Siret : 982 614 182 00011 APE : 8559A TVA intracommunautaire : FR45982614182

Sas au capital de 1000,00€



C'est quoi un R482 cat A ?

La formation **R482** vous permet la prise en main et la conduite en toute sécurité des **Engins compacts** notamment les **mini-pelles** et **mini-chargeuses à chenilles ou sur pneumatiques**, **chargeuses-pelleteuses**, **moto-basculeurs** et **compacteurs ≤ 6 tonnes** et **tracteurs agricoles ≤ 100 cv**.



C'est quoi un R482 cat B1 ?

Le **R482 cat B1** vous permet la prise en main et la conduite en toute sécurité des engins d'extraction à déplacement séquentiel notamment **les pelles à chenilles ou sur pneumatiques > 6 tonnes** et **les pelles multifonctions**.



C'est quoi un R482 cat B2 ?

Le **R482 cat B2** vous permet la prise en main et la conduite en toute sécurité des engins d'extraction, **une foreuse** est un engin permettant de **creuser un trou dans divers matériaux**, comme la terre ou le béton. Elle est utilisée pour différents usages : **La construction de fondations** d'un édifice : maison ou immeuble. **La réalisation de travaux de raccordement** : gaz, eau, électricité, télécommunication et réseau de chauffage



C'est quoi un R482 cat B3 ?

Le **R482 cat B3** vous permet la prise en main et la conduite en toute sécurité **des engins de chantier spécialement** conçu pour travailler sur **les voies ferrées** : Les pelles rail-route sont conçues pour **les travaux directement sur les voies ferrées**. Elles peuvent être utilisées pour **la manutention des rails et des traverses**. Elles permettent des mises en voie et hors voie simples et rapides, sans nécessiter d'équipements supplémentaires. Une **pelle rail-route** est un outil essentiel pour **les travaux ferroviaires**, offrant la **flexibilité** nécessaire pour **opérer à la fois sur les voies ferrées et les routes**.

SAS TECHNICS FORMATION

107 rue Florence ARTHAUD 38550 ST MAURICE L'EXIL

Siret : 982 614 182 00011 APE : 8559A TVA intracommunautaire : FR45982614182

Sas au capital de 1000,00€



C'est quoi un R482 cat C1 ?

Le **R482 catégorie C1** vous permet la prise en main et la conduite en toute sécurité des **engins de chargement à déplacement alternatif** notamment les **chargeuses sur pneumatiques** et les **chargeuses-pelleteuses de masse > 6 tonnes**.



C'est quoi un R482 cat C2 ?

La **catégorie C2** du **R482** vous permet la prise en main et la conduite en toute sécurité des **engins de réglage à déplacement alternatif** notamment **les bouteurs > 6t** et les **chargeuses à chenilles de masse > 6 tonnes**.

Objectifs du R482 C2 – Engins de réglage à déplacement alternatif



C'est quoi un R482 cat C3 ?

La **catégorie C3** du **R482** vous permet la prise en main et la conduite en toute sécurité d'une **niveleuse**, Elle sert principalement à **rectifier les irrégularités du sol**. Pour ce faire, une grosse niveleuse s'équipe en général de divers éléments, tels que : Une **lame légèrement incurvée**. Une **articulation**. L'appareil peut se présenter sous formes, d'un engin de plus de **10 mètres de long**. Pour améliorer la précision de l'engin lors des travaux, sa lame est en général fixée à un mécanisme d'orientation et plusieurs vérins hydrauliques.



C'est quoi un R482 cat D ?

La **catégorie D** du **R482** vous permet la prise en main et la conduite en toute sécurité des **Engins de compactage** notamment **les compacteurs > 6 tonnes** (à cylindres, à pneumatiques, mixtes et à pied dameurs)

€

107 rue Florence ARTHAUD 38550 ST MAURICE L'EXIL

Siret : 982 614 182 00011 APE : 8559A TVA intracommunautaire : FR45982614182

Sas au capital de 1000,00€

C'est quoi un R482 cat E ?



La **catégorie E** du **R482** vous permet de conduire en toute sécurité des **engins de transport** notamment les **tombereaux rigides ou articulés, moto-basculeurs > 6 tonnes et tracteurs agricoles > 100 cv.**

C'est quoi le R482 cat F ?



La **catégorie F** vise la conduite en toute **sécurité** des **chariots de manutention tout-terrain à mât ou à flèche télescopique**. Il est obligatoire de disposer des connaissances **théoriques** et **pratiques** nécessaires à la conduite en sécurité des **engins de chantier** en situation de travail.

C'est quoi un R482 cat G ?



La **catégorie G** vise la conduite en toute **sécurité** des **porte-engin** est un véhicule spécialement conçu pour le transport de **matériels lourds**. Ces portes-engins sont principalement utilisés pour le transport routier d'engins qui **n'ont pas l'autorisation de circuler sur la voie publique**. Le porte-engin se compose généralement d'un **tracteur routier** et d'une **semi-remorque** ou d'une **remorque**.

Leur longueur et leur plateau peuvent varier pour s'adapter aux machines à charger et à déplacer. Les portes-engins sont **des véhicules essentiels pour le transport sécurisé** et efficace d'équipements lourds sur les routes.

SAS TECHNICS FORMATION

107 rue Florence ARTHAUD 38550 ST MAURICE L'EXIL

Siret : 982 614 182 00011 APE : 8559A TVA intracommunautaire : FR45982614182

Sas au capital de 1000,00€

Formation engins de chantier

TECHNICS FORMATION vous propose une formation engins de chantier conforme à la recommandation R482 de la CNAM. Les cours **TECHNICS FORMATION** sont dispensés par des professionnels aux profils sélectionnés avec attention.

Objectifs :

Maîtriser la conduite des engins de chantier conformément à la **recommandation R482** de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)

Compétences visées :

Le candidat devra être en mesure de mettre en œuvre des connaissances, savoir-faire et dispositions personnelles et méthodologiques au travers de l'échiquier des compétences professionnelles en validant des acquis en réglementation, technologie, conduite, risques et sécurité, lui permettant notamment de :

- Conduire de façon rationnelle et en sécurité.
- Reconnaître et appliquer les réglementations des travaux de terrassement.
- Reconnaître et appliquer les règles relatives à la sécurité routière et environnementale.

Modalités :

Formation théorique

Formation pratique

Test théorique et pratique

Conditions d'obtention

- Suivre une **formation R482** auprès d'un centre agréé
- Passer l'examen R482 théorique et pratique.
- Obtenir la note de 70% minimum Théorie et Pratique.
- Ne pas faire de faute éliminatoire.

En cas d'échec

En cas d'échec à l'examen R482 une attestation de non-réussite est délivrée au candidat.

SAS TECHNICS FORMATION

107 rue Florence ARTHAUD 38550 ST MAURICE L'EXIL

Siret : 982 614 182 00011 APE : 8559A TVA intracommunautaire : FR45982614182

Sas au capital de 1000,00€

Théorie – Tronc commun (7 heures)

- Législation
- Le conducteur
- Règles essentielles du code de la route – le plan de circulation
- Les vérifications avant démarrage – Les entretiens
- Les contrôles quotidiens et les précautions de fin de journée
- Le travail en sécurité – Le changement d'équipement – Le transport des engins
- Les règles de conduite – Les dangers
- Les différents organes
- La préparation à la mise en route – Les précautions lors de l'arrêt
- Bases de la technologie moteur – Bases de l'hydraulique

Pratique

Présentation de la machine en statique

- Description du poste de conduite et de la cinématique
- Description des différents équipements
- Contrôles journaliers et mise en route

Categorie A

Mini-Chargeur ≤ 6 tonnes :

- Chargement
- Décapage – Nivellement primaire
- Stockage de matériaux, produits – Reprise au tas

Mini-Pelle ≤ 6 tonnes :

- Réalisation de tranchées simples
- Réalisation de tranchées avec alignement et contrôle de la profondeur
- Reprise de matériaux
- Chargement de bennes – Décapage – Nivellement sommaire – Mise en forme de matériaux

Mini-Compacteur ≤ 6 tonnes :

- Les passe et le recouvrement – La fréquence de vibration L'arrosage
- Le compactage de terrassement La couche de roulement
- Compactage en fonction des pentes latérales

Moto-basculeur ≤ 6 tonnes :

- Les manœuvres lors des opérations de chargement et de déchargement

Micro-tracteur (- 100 cv):

- Circulation sur tout type de sol, dans différentes conditions (pente...)
- Savoir appréhender son environnement afin d'y adapter sa conduite
- Savoir maîtriser les manœuvres
- Chargements et déchargements

SAS TECHNICS FORMATION

107 rue Florence ARTHAUD 38550 ST MAURICE L'EXIL

Siret : 982 614 182 00011 APE : 8559A TVA intracommunautaire : FR45982614182

Sas au capital de 1000,00€

Catégorie B1

Pelle hydraulique > 6 tonnes :

- Réalisation d'un terrassement
- Réalisation de tranchée avec alignement précis et contrôle de la profondeur
- Reprise de matériaux – Chargement de benne ou camion
- Décapage – Nivellement sommaire
- Changement de godets
- Mise en forme de matériaux : cordons, banquettes, etc ...

Catégorie B2

Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel

- Machines automotrices de sondage ou de forage.

Catégorie B3

Engins rail-route à déplacement séquentiel

- Pelle hydrauliques rail-route

Catégorie C1

Chargeur sur pneumatiques > 6 tonnes :

- Chargement de benne ou camion
- Décapage – Nivellement primaire
- Stockage de matériaux, produits – Reprise au tas
- Exercices de changement d'équipement (godet et fourches)

Catégorie C2

Chargeur à chenilles > 6 tonnes :

- Chargement de benne ou camion
- Décapage – Nivellement primaire
- Stockage de matériaux, produits – Reprise au tas
- Exercices de changement d'équipement (godet et fourches)

Catégorie C3

Engins de nivellement à déplacement alternatif

- Niveleuses automotrices

Catégorie D

Compacteur > 6 tonnes :

- Application pratique des méthodes de travail
- Compactage dans diverses formes (zones rectilignes – arrondies ...)
- Les règles de sécurité et de conduite spécifiques aux chantiers de compactage
- Vitesse d'avancement au compactage
- Relation fréquence de vibration nature du sol

SAS TECHNICS FORMATION

107 rue Florence ARTHAUD 38550 ST MAURICE L'EXIL

Siret : 982 614 182 00011 APE : 8559A TVA intracommunautaire : FR45982614182

Sas au capital de 1000,00€

Catégorie E

Tracteur (+ 50 cv), Tombereau, Dumper :

- Les manœuvres lors des opérations de chargement et de déchargement

Catégorie F

Chariots de manutention tout-terrain

- Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât
- Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique

Chariots de chantier, Chariots télescopiques et à mât frontal :

- Manœuvre à vide
- Exercices de gerbage – dégerbage
- Prise et dépose à différentes hauteurs
- Exercices de changement d'équipement

Catégorie G

Transfert :

- Conduite d'engins hors production avec une machine à pneus et une à chenilles
- Montée et descente du porte-engins
- Mise en sécurité des engins
- Arrimage – désarrimage

Validation

Test théorique et pratique

La délivrance du certificat est permise par la réussite de tests.

L'examen est réalisé sous l'autorité d'un formateur compétent dans le domaine.

Le candidat doit obtenir une note globale de 70% minimum aux évaluations théoriques et pratiques.

Si le résultat est négatif une attestation de non-réussite est délivrée.

Le saviez-vous ?



Votre épreuve théorique est **valable 1 an**.

Cela signifie que pendant 1 an, si vous souhaitez obtenir une autre catégorie de cette recommandation, vous n'aurez qu'à passer que la **pratique** !

SAS TECHNICS FORMATION

107 rue Florence ARTHAUD 38550 ST MAURICE L'EXIL

Siret : 982 614 182 00011 APE : 8559A TVA intracommunautaire : FR45982614182

Sas au capital de 1000,00€